



16ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 7779 | De M. Alexis Jolly (Rassemblement National - Isère) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires | | Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires |
| Rubrique > eau et assainissement | Tête d'analyse > Echange eau/pétrole avec l'Arabie Saoudite | Analyse > Echange eau/pétrole avec l'Arabie Saoudite. |
| Question publiée au JO le : 09/05/2023 Réponse publiée au JO le : 05/12/2023 page : 11008 Date de changement d'attribution : 21/11/2023 Date de renouvellement : 17/10/2023 | | |

Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les échanges d'eau et de pétrole prévus entre la France et des pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Après plusieurs mois de négociations secrètes, il est prévu l'envoi de 4 milliards de mètres cube d'eau à l'Arabie Saoudite en échange d'hydrocarbures, soit une année de consommation en eau du pays. Dans un contexte de sécheresses chroniques et de pénuries, la gestion de la ressource en eau devient un enjeu national d'une particulière gravité et doit être une des premières priorités du Gouvernement. Il est à craindre que ces échanges économiques ne mettent en danger la population française au cours des prochaines périodes estivales et que des restrictions très fortes soient mises en place. Il souhaite ainsi savoir quelles sont les ressources en eau actuellement disponibles et quelle est la part que la France peut aujourd'hui négocier sans risquer de pénaliser gravement la consommation nationale.

Texte de la réponse

Des messages viraux sur les réseaux sociaux ont été diffusés. Ils ne constituent en aucun cas une information. L'agence France presse a ainsi mis en évidence que les allégations mentionnées dans la question étaient infondées. Relayer les attaques rumorales est, somme toute, une démarche qui interroge. En tout état de cause, s'agissant de la qualité écologique de l'étang de Berre, une feuille de route a été établie avec l'ensemble des acteurs du territoire et validée par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2023. Elle est articulée autour de cinq axes : 1/ une évolution des lâchers d'eau de l'usine hydroélectrique de Saint Chamas ; 2/ un délimonage du bassin de Cadarache ; 3/ une consolidation des actions sur le bassin versant ; 4/ une étude d'opportunité d'un ouvrage de dérivation partielle des eaux du canal EDF permettant la réutilisation de l'eau douce sur le territoire ; 5/ une réouverture du tunnel du Rove. S'agissant de la politique de l'eau en général, le plan eau présenté par le Président de la République le 30 mars 2023 a pour objet de permettre de répondre aux exigences actuelles et futures avec en particulier des sécheresses qui vont s'accroître en nombre comme en intensité. L'objectif est de réduire d'au moins 10 % les prélèvements en eau d'ici à 2030 par la sobriété, d'optimiser la disponibilité de la ressource et de garantir le bon état écologique des masses d'eau.